



Commémoration de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies

Programme du déplacement du 3 juin 2025 organisé par l'AMF03

Mardi 3 juin 2025

- 02h30** : Prise en charge des participants et départ en autocar grand tourisme à NÉRIS-LES-BAINS (au siège du dépôt de THERMÉVASION 4, Le Grenouillat 03310 NÉRIS-LES-BAINS)
- 03h00** : Prise en charge des participants à MONTMARAUULT (Place aux Foires)
- 03h30** : Prise en charge des participants à SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE (Parking CARREFOUR, Route de Montmarault)
- 04h00** : Prise en charge des participants à LAPALISSE (Aire des Vérités)
- 09h00** : Café d'accueil à la salle polyvalente de THONON-LES-BAINS
- 09h30** : Ouverture de la 23ème Journée Internationale des Casques Bleus par les autorités de Thonon-les-Bains
- 09h40** : Arrivée du drapeau et cérémonial d'ouverture
- 09h45** : Accueil des délégations étrangères
- 09h50** : Conférence sur les opérations de maintien de la paix
- 11h00** : Cérémonie mémorielle en présence des autorités civiles et militaires et des associations patriotiques
- 11h20** : Remise de décorations
- 12h00** : Pot de l'amitié, vin d'honneur
- 13h00** : Départ pour les Nations Unies (L'emploi du temps contraint de la journée ne permet pas d'organiser un déjeuner. Il est donc nécessaire de prévoir un repas tiré du sac.)
- 14h00** : Arrivée aux Nations Unies, passage du poste de sécurité
- 14h30** : Mise en place pour la cérémonie
- 15h00** : Cérémonie de levée du drapeau des Nations Unies et du dépôt de la gerbe (parc Ariana), avec les représentants de l'Office des Nations Unies à Genève, des missions permanentes, de l'Association Internationale des Soldats de la Paix, et les élèves
- 15h45** : Séance de photo avec Madame Tatiana VALOVAYA, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, et avec d'anciens Casques Bleus
- 17h20** : Fin de la commémoration

17h30 : Retour en autocar avec pause dîner libre durant le voyage du retour

23h00 : Arrivée à LAPALISSE

23h30 : Arrivée à SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

00h00 : Arrivée à MONTMARAULT

00h30 : Arrivée à NERIS-LES-BAINS

CONDITIONS GÉNÉRALES

Prix par personne :

- **75€** par participant

Conditions générales :

Une fiche d'inscription doit être remplie par le maire, accompagné ou non. Pour être prise en compte, la présente fiche d'inscription doit être retournée à l'AMF03 Hôtel de Rochefort 12, Cours Anatole France 03000 Moulins, accompagnée du règlement par chèque correspondant au plus tard le 30 avril 2025. **Les fiches retournées sans le règlement ne seront pas prises en compte. Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être enregistrée.** En cas d'annulation de la participation de l'une ou l'autre des personnes inscrites sur la présente fiche d'inscription, aucun remboursement des sommes versées ne pourra être effectué, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Le forfait élus et accompagnants comprend :

- le transport en autocar, frais d'autoroute, taxe Suisse et service de deux conducteurs
- les frais d'inscription auprès de l'Association Internationale des Soldats de la Paix (A.I.S.P.) / Soldiers of Peace International Association (S.P.I.A.)

Le forfait ne comprend pas :

- les dépenses personnelles
- le dîner libre

En cas d'annulation du déplacement du fait de l'AMF03, les sommes versées par les participants leur seraient remboursées sous un délai maximum de 60 jours. L'AMF03 ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable de la défaillance des acteurs participants à l'organisation de ce déplacement. Les élus qui participent au déplacement doivent être à jour de leur cotisation au moment de leur inscription. L'AMF03 se réserve le droit de modifier le programme des participants (élus, accompagnants), sans que ces modifications puissent donner lieu à quelque remboursement ou indemnité que ce soit. Aucune autre formule de participation, autre que celles proposées, ne peut être acceptée.

Renseignements et inscriptions :

- Pour obtenir d'autres informations sur l'organisation de ce déplacement, vous pouvez contacter François FRADIN, Directeur de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier - (☎ 04 70 35 09 14 ou 06 32 27 68 38).

- Les bulletins d'inscription devront être retournés par courrier, accompagnés du règlement par chèque à l'ordre de « AMF03 » à : Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier Hôtel de Rochefort 12, Cours Anatole France 03000 MOULINS

Les inscriptions sont prises par l'AMF03 dans l'ordre où elles arrivent dans la limite des 50 places disponibles au plus tard le 30 avril 2025.